

OURNAL

OCTOBRE 2021

www.saintbarnabesud.ca

À l'intérieur ce mois-ci : Calendrier

- **04** Avis Public
- Messages de la municipalité 06
- Bibliothèque
- **FADOQ** 09
- 10 Loisirs
- Procès-Verbal
- Contact Richelieu-Yamaska
- **17** MRC
- Régie intermunicipale
- Communiqués 20

Et plus!





NOUVEAUTÉ!

ABONNEZ-VOUS À NOTRE INFO-LETTRE

Vous pouvez désormais recevoir les informations de la municipalité par infolettre!

Inscrivez-vous dès maintenant en le mentionnant à Myriam au secrétariat! Vous pouvez la contacter par courriel : info@saintbarnabesud.ca ou par téléphone : 450 792-3030 poste 0.

En vous inscrivant, vous serez informés des évènements de loisirs, mais aussi des travaux routiers, nouveautés et autres, le tout rapidement dans votre boîte courriel.

Au plaisir de vous communiquer les informations qui touchent votre communauté!

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud



MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud



Alain Jobin Maire Délégué et président à la Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Marcel Therrien Conseiller Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre Délégué au service de la voirie et des cours d'eau Délégué de la MADA Délégué responsable des dossiers patrimoniaux Délégué de la politique familiale



Roger Cloutier Conseiller Délégué au service de la voirie et des cours



Dominique Lussier Conseillère Mairesse Suppléante Déléguée des loisirs, des sports et de la culture



Jean-Sébastien Savaria Conseiller Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains



Yves Guérette Conseiller Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

DUDEAU MUNICIDAI

BUREAU MUNICIPAL						
Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3' Site internet : www.saintbarnabesud.ca courriel :						
Directrice-Générale et secrétaire-trésorière : Linda Adjointe administrative : Marie-Ève Colas : Secrétaire-réceptionniste : Myriam Fournier : Inspecteur municipal : Francis Grégoire :	poste 2 poste 0					
URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS						
Informations, renseignements et obtention de perm Contactez Raymond Lessard : 450 792-3030 pos						
CONTRÔLE ANIMALIER – FONDATION CARAMEL :	450 549-2935					
CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Ran	g de Michaudville					
Pour réservation, Madame Eden Graveline :						
LOISIRS	450 792-3030 Poste 7					
Coordonnatrice : Chatelle Turgeon Comité : Colette Lemoine, Stéphanie Laporte, André Dominique Lussier et Vicky C.Lord	ea Graveline,					
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	450 792-3030 Poste 6					
Heures d'ouverture : MARDI 18 H 30 À 20 H. – SAMEDI 9 H 30 À 11 H. Responsable : Mélina Doyon	450 502-8448					
AUTRES SERVICES						
Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud :	450 792-3441					
Régie d'Aqueduc :	450 792-2001					
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles :						
Dépôt des matières recyclables :1880, rue B	rouillette, Saint- Hyacinthe					
MRC Maskoutains : Administration générale :	450 774-3141					
Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :						
Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard courriel : dg@ripinm.ca Directeur du service incendie : courriel : direction@ripinm.ca						

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

URGENCES SEULEMENT911

OCTOBRE 2021

SAMEDI	2 BIBLIO 9h30à11h	9 BIBLIO 9h30à11h	16	BIBLIO 9h30à11h	23		BIBLIO 9h30à11h	30		BIBLIO 9h30à11h
VENDREDI	-	∞	15		22			29		
JEUDI		ORGANIQUE (bac brun)	14	ORGANIQUE (bac.brun)	21	FADOQ BINGO 19h	ORGANIQUE (bac brun)	28		ORGANIQUE (bac brun)
MERCREDI		6 GROS REBUT DÉCHETS (bac noir)	13	RECYCLAGE (bac vert)	20		DÉCHETS (bac noir)	27		RECYCLAGE (bac vert)
MARDI		5 FADOQ COURS DE DANSE 13h30 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19h30 18h30à20h	12	FADOQ COURS DE DANSE 13h30 BIBLIO 18h30à20h	19	FADOQ COURS DE DANSE 13 h 30	BIBLIO 18h30à20h	26	FADOQ COURS DE DANSE 13 h 30	BIBLIO 18h 30 à 20 h
LUNDI		7	11	ACTION DE GRÂCE BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	18			25		
DIMANCHE		ಣ	10		17			24		JOYEUSE 31









Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau : 450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le poste 5014 n'est que pour des URGENCES QUI **NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.



Avis public

ERRATUM, la partie 4 de l'avis public d'élection doit se lire comme suit :

Avis public d'élection Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Date du scrutin: 7 novembre 2021

Par cet avis public, Linda Normandeau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1 Poste de conseillère ou conseiller 4 Poste de conseillère ou conseiller 2 Poste de conseillère ou conseiller 5 Poste de conseillère ou conseiller 3 Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Du lundi au jeudi: De 8 h 30 à 16 h 30

Le vendredi, 1er octobre : Le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 en continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote situé au 233, rang Michaudville, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes : 4.



Avis public

Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;

Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;

Présentez des symptômes de COVID-19;

Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;

Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du jeudi, 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler

- 5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Marie-Eve Colas
- **6.** Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre sa secrétaire d'élection en son absence, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Madame Linda Normandeau, présidente d'élection 165, rang Michaudville

Saint-Barnabé-Sud (QC) J0H 1G0 Téléphone : 450 792-3030 poste 1

Donné à Saint-Barnabé-Sud, le 13 septembre 2021

Linda Normandeau, présidente d'élection

SM-1 (21-04)- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99-Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Toute personne intéressée à travailler dans le cadre des élections municipales, pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, peut compléter une demande à cet effet. Vous devez vous procurer un formulaire soit en faisant la demande au bureau municipal, 165, rang de Michaudville ou par courriel : dg@saintbarnabesud.ca





Messages de la municipalité

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE FIN NOVEMBRE

SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DU 23 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2021.

DERNIÈRE !!! COLLECTE DE GROS REBUTS MERCREDI LE 6 OCTOBRE 2021

MESURES SANITAIRES ET PASSEPORT VACCINAL- COVID 19

Passeport vaccinal:

La municipalité offre à ses citoyens qui sont moins familiers avec les technologies ou qui ne possède pas l'équipement nécessaire (imprimante), un service d'aide pour récupérer une copie de leur passeport vaccinal. Si vous avez besoin de cette aide, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Myriam au 450 792-3030 poste 0. Vous devrez apporter votre carte d'assurance maladie ainsi que votre preuve de vaccination obtenue lors de votre deuxième dose de vaccin.

Mesures sanitaires:

Malgré l'opération de vaccination qui se poursuit, le temps qui passe et le fait que certaines exigences (désinfection des mains) vous sont devenues habituelles, il est important de continuer à respecter les normes sanitaires en vigueur et qui nous sont demandées par la Santé publique.

Il est important de se rappeler que le port du masque demeure obligatoire en tout temps lorsque vous entrez dans tout lieu public intérieur. Comme vous le savez, l'entrée du bureau municipal est partagée avec le bureau de Postes Canada, vous devez donc porter le masque même s'il ne s'agit que de récupérer votre courrier dans votre casier postal. Cette norme vous est demandée pour la sécurité de tous.

Merci de votre compréhension et collaboration.



NOUVELLE COORDONNATRICE AUX LOISIRS

C'est avec plaisir que nous avons accueillis Chatelle Turgeon à titre de coordonnatrice aux loisirs. Nouvellement en poste, Chatelle possède un bagage d'expériences qu'elle mettra avec passion au service des citoyens en offrant un support à notre comité des loisirs. Diplômée en secrétariat mais également en Arts et lettres, profil cinéma et communication, elle saura assurément faire preuve de créativité pour mettre sur pied des activités enrichissantes et qui sauront plaire à tous.



SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS D'ALERTES

En cas de communications urgentes, la Municipalité contactera ses citoyens via un systèmes d'alertes d'urgence. Ce système nous permets de contacter tous les citoyens selon leurs préférences, que ce soit par un appel automatisé, par l'envoi d'un message texte ou encore par courriel.

Plusieurs situations peuvent nécessiter d'utiliser ce système d'alerte : Avis d'ébullition d'eau, fermeture de rue, travaux majeurs, avis d'évacuation, etc.

Toute les municipalités ont obligation d'avoir ce mode de communication d'urgence en place, les renseignements fournis demeurent strictement confidentiels et les données serviront uniquement dans un contexte de mesures d'urgence ou d'exception.

Pour vous abonner, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne que vous trouverez sur le site Internet : www.saintbarnabesud.omnivigil.com

Si vous n'avez pas accès à une connexion Internet ou que vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0.

APPEL AUX AGRICULTEURS

Pour les agriculteurs et propriétaires d'animaux de ferme ne s'étant pas encore inscrits au système d'alerte d'urgence :

Il serait vraiment prioritaire que vous complétiez le formulaire ou que vous fassiez la demande afin que nous vous inscrivions aux alertes. En cas d'avis d'ébullition d'eau potable, il nous serait extrêmement difficile de rejoindre toute la population de façon immédiate sans ce système. Votre santé mais aussi celle de vos animaux de ferme nous tiennent à cœur!

Merci de nous aider à vous tenir informés!



Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

BRICATION DE

LE SAMEDI 23 OCTOBRE 2021



NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE



















251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mardis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines. Catalogue de la bibliothèque : www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à bibliobarnabe@gmail.com ou téléphoner à Mélina Doyon au 450 502-8448.



VOICI LES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD!



VIE ACTIVE

Reprendra à compter du 21 septembre à 9 h 30



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Le 1^{er} novembre 2021 à 17 h 30 au centre multifonctionnel



RENOUVELLEMENT **CARTE FADOQ**

Avant le 1^{er} octobre, contacter M. André Rodier au 450 792-3508



SOIRÉE DE DANSE

Aucune soirée de danse pour le mois d'octobre vue les mesures sanitaires

ENDROIT: Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville



NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU

DES ATELIERS ET CONFÉRENCES VIRTUELLES EN LIGNE POUR TOUS LES GOÛTS!

Pour l'automne, vous pouvez dès maintenant réserver votre place pour assister à des conférences virtuelles et participer à des ateliers.

La plateforme de visioconférence utilisée est ZOOM

C'est **GRATUIT** pour les membres FADOQ

Site internet: https://fadogry.ca/ateliers-et-conferences

PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE ATELIERS ET CONFÉRENCES

Mieux s'informer avant de choisir une résidence privée 6 octobre

2 novembre Le vol d'identité, une menace bien réelle!

• 9 novembre Pour vieillir en gaieté 1er décembre Vivre Noël autrement

> Pour plus d'informations, S.V.P. me contacter, Jacynthe Potvin: Responsable du Secteur « Champêtre »

Téléphone: 450 250-2485 poste 294 • Courriel: info@fadoqstjude.com

930, rue du Centre, Saint-Jude, QC JOH 1P0 • Téléphone : 450 250-2485 • Courriel : info@fadogstjude.com



L'ACTIVITÉ HALLOWEEN 2021 SAURA ENCORE VOUS SURPRENDRE CETTE ANNÉE!

Tous les détails seront bientôt disponibles sur les pages Facebook des Loisirs Saint-Barnabé-Sud et de la Municipalité Saint-Barnabé-Sud. N'oubliez pas de vous y abonner!





RETOUR SUR L'ACTIVITÉ DU DÉFILÉ DANS LES RUES

Le 21 août dernier a eu lieu une activité réussie et très appréciée! En tout, 24 tableaux ont défilé dans les rues cette année comparativement à 18 l'an dernier. Nous tenons à remercier tous les participants bénévoles au défilé, sans eux, nous n'aurions pas eu la chance d'avoir cette activité mémorable. Un merci particulier à notre députée à l'Assemblée nationale Madame Chantal Soucy pour sa généreuse contribution et pour sa présence lors de l'activité. Nous remercions la Municipalité pour la distribution de coupons de repas gratuits et de plus, un grand merci aux pompiers pour leur grande collaboration.

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi. 3 août 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Alain Jobin, maire

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

Monsieur Jean-Sébastien Savaria Monsieur Yves Guérette Monsieur Roger Cloutier Monsieur Marcel Therrien

Madame Dominique Lussier est absente et excusée de son absence

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Séance ordinaire du conseil municipal, débutant à 19 h 30

Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

*Le maire informe les membres du conseil d'une modification à l'ordre du jour au point 11.2, lequel sera modifié comme suit : Entente intermunicipale aux loisirs - Fin de l'entente

Résolution numéro 120-08-2021

- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1. Ouverture de la séance
- Lecture et adoption de l'ordre du jour 2.
- Adoption du procès-verbal 3.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

Période de questions 4.

5. Communiqués et correspondance

- La Fondation la Clé sur la Porte Inc. Remerciements 5.1
- 5.2 Agence municipale des Centres d'urgence 911 - Remise mensuelle, mai 2021
- 5.3 Cour municipale - Liste des dossiers et facturation

Administration et finances 6.

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Dépôt du rapport du maire

- Fabrique de Saint-Barnabé-Sud Renouvellement du bail 6.3
- 6.4 Formation technicienne comptable
- Modification de la résolution numéro 027-02-2021 6.5
- Ménage et désencombrement de certains espaces mu-6.6 nicipaux - Autorisation
- Fin de la période de probation Directrice générale Con-6.7 firmation d'embauche

7. Sécurité publique

7.1 Rapport - Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Entretien des génératrices - Contrat
- 8.3 Demande de citoyens - Nettoyage de fossé sous la responsabilité du MTQ

Hygiène du milieu 9.

- 9.1 Rapport - Régie intermunicipale d'Acton et des Maskou-
- 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Inspection des bandes riveraines - Dépôt du rapport

10. Aménagement et urbanisme

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- Assouplissement à la Loi sur les ingénieurs Appui 10.2
- 10.3 Demande d'un citoyen - Garage de toile

Loisirs et culture 11.

- Rapport Comité des loisirs 11.1
- Entente intermunicipale aux loisirs Fin de l'entente 11.2
- 11.3 Appui aux artiste locaux - Autorisation d'exposition au bureau municipal
- 12. Sujet divers
- 13. Période de questions
- Levée de la séance 14.

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal

Résolution numéro 121-08-2021

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement

pris connaissance du procès-verbal de la séance or-

dinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture

du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions 4.

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Aucune question écrite n'a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

- 5.1 La Fondation la Clé sur la Porte Inc. - Remerciements
- 5.2 Agence municipale des Centres d'urgence 911 - Remise mensuelle, mai 2021
- 5.3 Cour municipale – Liste des dossiers et facturation

Administration et finances 6.

Résolution 122-08-2020 6.1 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT

que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 1er juillet 2021 au 29 juillet 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets:

Élus	0 \$
Employés	13 734,65 \$
Autres, frais déplacement	0 \$
Dépense :	
Administration	2E 206 22 ¢
	25 306,32 \$
Sécurité publique	25 415,61 \$
Transport (voirie)	5 761,57 \$
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	44 279,16 \$
Eaux usées	4 316,79 \$
Santé et bien-être	466,75 \$
Aménagement urbanisme	2 324,76 \$
Loisir et Culture	
Loisir et culture	2 496,36 \$
Dépenses d'investissement	1 028,68 \$
Total:	125 130,65 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport du maire 6.2

La directrice générale dépose le rapport du maire faisant état du bilan financier pour l'année 2020.

Résolution numéro 123-08-2021

6.3 Fabrique de Saint-Barnabé-Sud - Renouvellement du bail

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler le bail de location du Centre

multifonctionnel, la date d'échéance étant prévue

au 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue de la Fabrique de

Saint-Barnabé-Sud, laquelle offre est de renouveler

le présent bail sans augmentation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER le renouvellement du bail selon la proposition reçue de la Fabrique de Saint-Barnabé-Sud;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer ledit bail au nom de la Municipalité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 124-08-2021

Technicienne comptable - Formation 6.4

CONSIDÉRANT l'obligation de prévoir la planification budgétaire

pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Eve Colas est en poste depuis

quelques mois seulement;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de lui fournir l'appui

nécessaire afin de mettre en place la planification

financière 2022;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de Madame Marie-Eve Colas à une formation portant sur le budget municipal et son cycle financier, au coût de 499 \$ plus 45\$ de frais d'ouverture de dossier auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 125-08-2021

6.5 Modification résolution 027-02-2021 - Signature de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Madame Linda Normandeau

à titre de directrice générale, en date du 9 février

CONSIDÉRANT qu'en tant de directrice générale et secrétaire-

trésorière, Madame Normandeau est une des personnes désignées pour signer l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique au nom de la Municipalité de Saint-

Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 027-02-2021, adoptée lors de

> la séance ordinaire du Conseil, laquelle mentionne au treizième paragraphe l'autorisation pour Madame Sylvie Viens, directrice générale par intérim

de signer ladite entente;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le treizième paragraphe de

la résolution numéro 027-02-2021 afin que la Municipalité autorise Madame Linda Normandeau à

signer cette entente;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu:

DE PROCÉDER à la modification du treizième paragraphe de la résolution numéro 027-02-2021, lequel sera libellé de la façon suivante :

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 126-08-2021

Ménage et désencombrement de certains espaces municipaux 6.6 Autorisation

CONSIDÉRANT

le grand nombre d'objets de toutes sortes composées de vieilleries, d'objets brisés, inutilisés depuis des années ainsi que des objets considérés comme des "serpuariens" qui sont actuellement entreposés dans certains espaces municipaux, entre autres au bureau municipal et dans certains locaux de la

bibliothèque;

CONSIDÉRANT que ces espaces de rangement pourraient être utilisés avantageusement pour faire du rangement ou

de la réorganisation d'espace;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à disposer de ces objets, tout en respectant les normes environnementales et de recyclage d'objets électroniques, actuellement en vigueur;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 127-08-2021

6.7 Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière - Fin de la période de probation

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Madame Linda Normandeau

en date du 9 février 2021;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois, inscrite à

son contrat de travail, laquelle période de proba-

tion se terminera en date du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil de statuer sur la fin de la

période de probation relativement aux conditions de travail de Madame Linda Normandeau;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE METTRE FIN à la période de probation et de confirmer l'embauche permanente de Madame Linda Normandeau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, les membres du conseil confirmant leur satisfaction à l'égard du travail effectué depuis son arrivée en poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE 7.

7.1 Rapport - Régie intermunicipale de la protection incendie du **Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS 8.

8.1. Rapport des travaux publics - dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

Résolution 128-08-2021 8.2

Entretien des génératrices (3) - Planification et attribution du contrat d'entretien

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien des trois

génératrices appartenant à la Municipalité, et ce,

avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT les offres reçues par les entreprises suivantes :

Groupe Maska, proposant une inspection pour l'année 2021 au coût d'environ 200 \$ par génératrice, et un entretien complet pour l'année suivante au coût d'environ 565 \$ par génératrice, le prix pouvant varier quelque peu selon le temps et le travail à y effectuer. Cette proposition incluant la possibilité de signer une entente sur trois ans, garantissant les prix;

Drumco Énergie, proposant des entretiens annuels complets pour chacune des génératrices (3) au prix de : 342,62 \$ - 398,14 \$ et 495,55 \$

Ces prix étant conditionnels au fait que ledit entretien puisse se faire la même journée pour les trois génératrices;

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation de l'inspecteur municipal relativement à l'entretien nécessaire sur ces équipements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

CONSIDÉRANT

que l'Assemblée nationale a adopté le 24 septembre 2020 le projet de loi numéro 29 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées;

D'ATTRIBUER le contrat d'entretien des trois génératrices appartenant à la Municipalité à l'entreprise Groupe Maska pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT

que la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) a notamment été modernisée par le biais de l'adoption de ce projet de loi;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente de service de trois (3) ans avec le Groupe Maska afin de garantir les prix offerts, le service de vérification et d'entretien sera ainsi effectuer en alternance annuelle;

CONSIDÉRANT

que le champ d'exercice de l'ingénierie ainsi que les activités réservées à l'ingénieur ont été redéfinis dans le cadre de cette modernisation de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Résolution 129-08-2021

> Demande de citoyens - Nettoyage de fossé sous la responsabilité du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT

qu'en vertu de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9), l'aménagement des dépendances aux ouvrages routiers ainsi que l'aménagement de structures servant à l'aménagement ou à l'utilisation des eaux sont des activités réservées à l'ingénieur;

CONSIDÉRANT

EΤ

la correspondance reçue en date du 26 juillet 2021, laquelle mentionne la demande de certains citoyens visant le nettoyage du fossé situé aux limites du Rang St-Roch et se rendant aux limites du noyau villageois, les travaux devant être effectués par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT

que selon le Règlement concernant les ouvrages exclus de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r.10.2), seuls les ponceaux rencontrant l'ensemble des quatre exigences prévues à ce règlement sont soustraits de l'application de cette loi;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, et résolu

CONSIDÉRANT que ces changements apportés à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) ont un impact considérable pour les municipalités, principalement en ce qui

concerne la réalisation de travaux de voirie courants qui sont considérés comme étant des ouvrages d'ingénierie impliquant qu'elles doivent obtenir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et recourir à un ingénieur pour effectuer la surveil-

lance et l'inspection de tels travaux;

D'ACHEMINER une demande au Ministère des Transports afin de leur demander de procéder audit nettoyage et ce, dans les meilleurs délais

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

possibles;

HYGIÈNE DU MILIEU 9.

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin mentionne aux membres du conseil qu'il n'y aura pas de rapport concernant la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains puisqu'il n'y a pas eu de réunion du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

que l'actualisation de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) a également des incidences lors d'interventions relatives à l'aménagement et à l'entretien des cours d'eau dont la compétence relève des MRC;

Régie de l'aqueduc Richelieu Centre - Rapport 9.2

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

que les municipalités et les MRC auront davantage besoin de faire appel à un ingénieur pour des travaux relativement simples, dont l'installation de ponceaux de faible diamètre, ce qui engendrera des frais et des délais importants;

9.3 Compte-rendu de l'inspection des bandes riveraines - Dépôt du rapport

CONSIDÉRANT

que les municipalités ont des employés qualifiés dans leur service des travaux publics ayant les compétences pour effectuer certains travaux routiers sans l'intervention d'un ingénieur et leur permettant de les réaliser sans délai et à un moindre coût pour les contribuables;

La directrice générale a déposé aux conseillers une copie du rapport de Monsieur Jean-Philippe Denoncourt, inspecteur des rives.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

CONSIDÉRANT

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution numéro 130-08-2021 Assouplissement à la Loi sur les ingénieurs - Appui

Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

qu'une nouvelle disposition a également été intégrée à l'article 24 de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) stipulant que nul ne peut utiliser ou permettre que soit utilisé pour la réalisation d'un ouvrage visé à l'article 3 de cette loi, un plan ou un devis non signé et scellé par un ingénieur;

10.2

CONSIDÉRANT

que cette modalité implique que les municipalités et les MRC ont maintenant la responsabilité de requérir de tels plans et devis lorsque la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) le prévoit, que ce soit dans le cadre de travaux qu'elles réalisent à leurs propres fins ou dans le cadre de l'application de leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement lors de l'octroi de permis de construction;

CONSIDÉRANT

que le fait par une municipalité ou une MRC de permettre que soient utilisés des plans non conformes à cette disposition la rend passible d'amendes substantielles et de poursuites judiciaires;

CONSIDÉRANT

que les municipalités et MRC ont été peu informées quant à leur obligation de requérir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et des moyens concrets pour s'assurer que de tels plans et devis sont requis selon la nature des travaux;

CONSIDÉRANT

que plusieurs MRC ainsi que des municipalités ont joint leurs voix afin de demander au gouvernement d'apporter des correctifs à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) afin d'éviter aux municipalités des frais importants d'ingénierie dans le cadre de la réalisation de certains travaux routiers et que ladite résolution a été transmise à l'ensemble des MRC du Québec;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu

D'APPUYER la démarche initiée par la MRC de Papineau demandant au gouvernement d'apporter des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) pour permettre aux municipalités et aux MRC de pouvoir procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec; et

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Papineau, à la MRC des Maskoutains, aux municipalités de la MRC des Maskoutains, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 131-08-2021

- 10.3 Demande d'un citoyen - Garage de toile, prolongation de l'installation
- * Le maire, Monsieur Alain Jobin s'adresse aux membres du conseil et offre ensuite la parole à Monsieur Roger Cloutier afin qu'il puisse s'adresser aux membres du conseil;
- * Le conseiller Monsieur Roger Cloutier déclare son intérêt et explique la demande aux membres du conseil, ensuite il se retire de la salle;

Les conseillers discutent entre eux de la demande reçue puis prennent unanimement position sur le sujet;

CONSIDÉRANT

la demande reçue d'un citoyen en date du 16 juillet, relativement à la possibilité conserver l'installation d'un garage de toile jusqu'à la date autorisée au règlement municipal;

IL EST CONVENU

DE NE PAS AUTORISER la conservation de l'abri temporaire en rapport avec la demande reçue et de demander au citoyen de se conformer à la règlementation en vigueur et ce, selon les délais demandés par écrit;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE 11.

11.1 Rapport - Comité des loisirs

Madame Dominique Lussier étant absente, la directrice générale a remis aux conseillers un rapport des loisirs reçu de Madame Colette Lemoine, présidente du comité de loisirs.

Entente intermunicipale aux loisirs – Fin (Dépôt)

La directrice générale et secrétaire-trésorière ayant déposé auprès des membres du conseil la copie de résolution reçue de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville annonçant qu'elle met fin à l'entente intermunicipale relativement au partage d'une ressource aux loisirs, le maire en fait lecture aux membres du conseil.

Résolution numéro 132-08-2021

11.2 Appui aux artistes locaux - Autorisation d'exposition au bureau municipal

CONSIDÉRANT

la volonté des membres du Conseil municipal de démontrer leur appui aux artistes résidant sur le

territoire municipal;

CONSIDÉRANT

le désir de certains artistes d'exposer des toiles sur les murs du bureau municipal et d'offrir ainsi la possibilité aux visiteurs d'acheter les toiles exposées en contactant directement l'artiste exposant;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER les artistes le désirant d'exposer des toiles sur les murs du bureau municipal et d'y laisser leurs coordonnées afin que d'éventuels acheteurs puissent les contacter dans le but d'acquérir les toiles exposées;

DE PERMETTRE une rotation mensuelle des artistes exposants si plusieurs artistes manifestent le désir de se prévaloir de cette possibilité d'exposition;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. **SUJETS DIVERS**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SU-JETS À L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro 133-08-2021

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-Verbal assemblée du 3 août 2021

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20 h 20.

ALAIN JOBIN

Président d'assemblée Maire

LINDA NORMANDEAU

Secrétaire d'assemblée Directrice générale, sec.-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

Linda Normandeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière



Madame, Monsieur,

Contact Richelieu-Yamaska a vu le jour à St-Hyacinthe, en janvier 1987. L'objectif de Contact, à l'époque, était de développer un service communautaire d'intervention auprès des individus en situation de crise. Depuis, les services n'ont cessé de se bonifier. Aujourd'hui, l'équipe de Contact Richelieu-Yamaska est constituée d'une dizaine d'intervenant(e)s, d'une ligne de crise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'un service de rencontres individuelles, d'un service d'hébergement de courte durée, et bien plus encore. Notre mission principale est de sensibiliser la population à la problématique du suicide et d'offrir

gratuitement des services d'aide et de soutien à des personnes vivant des difficultés en santé mentale et ce, dans un court délai. Notre spécialisation en prévention du suicide vise toutes les étapes de cette problématique, que ce soit pour répondre à une personne aux prises avec des idées suicidaires ainsi que pour des rencontres en soutien aux proches endeuillés par le suicide.

Notre objectif principal est de sensibiliser la population : L'aide existe ! Contact Richelieu-Yamaska est là pour vous.

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir. L'espoir qu'une personne se tourne vers vous lorsque vous en avez besoin, l'espoir de savoir que l'aide est disponible en tout temps, gratuitement.

Les statistiques restent alarmantes : Chaque jour, 3 Québécois s'enlèvent la vie.

Aidez-nous à faire LA différence. Nous connaître, parler de nous et partager nos dépliants, peut changer la vie d'une personne. Visitez notre site internet et notre page Facebook.

Nous avons à notre disposition du matériel promotionnel (dépliants, pochettes d'informations, affiches, cartes d'affaires) que vous pouvez utiliser, sans frais. Que ce soit pour votre milieu professionnel ou autres, aidez-nous à rester visible. Plusieurs souffrent en silence, donnons-leur de l'espace pour s'exprimer. Pour vous procurer ce matériel, contactez la ligne administrative ou communiquez avec nous par courriel.

Ensemble, nous pouvons faire une différence!

Myriam Duquette, Directrice générale

420, Avenue Concorde Nord, St-Hyacinthe, Qc J2S 4N9 450 771-7152 | info@contactry.gc.ca | www.contactry.gc.ca

La MRC vous informe

Août 2021



Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Nouvel appel de projets

Un appel de projets visant à soutenir des initiatives novatrices en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est en cours. Un montant de 66 544 \$ est disponible et les organismes admissibles ont **jusqu'au 19 novembre** pour présenter une demande de financement.

Les priorités identifiées dans le plan d'action 2019- 2023 sont la sécurité alimentaire, l'insertion professionnelle, l'habitation et la prévention du décrochage scolaire.

Les projets admissibles devront répondre à au moins un des enjeux identifiés dans ce plan d'action. Les initiatives abordant plus d'une thématique retenue de lutte contre la pauvreté se verront quant à elles traitées de façon prioritaire. Enfin, l'exécution du projet doit impliquer plus d'un organisme et ses actions doivent toucher un minimum de cinq municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.

Les organismes admissibles sont les personnes morales à but non lucratif (OBNL); les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec, de même que les organismes municipaux et les municipalités.

Procédure

La procédure et le cadre de référence de l'Alliance pour la solidarité se trouvent sur le site Internet de la MRC au : https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/developpement-social, menu Services, onglet Développement social.

Vous avez des questions ? Besoin de précisions ? Contacter M^{me} Mélanie Boucher, au 450 774-3134 ou par courriel à : comm@mrcmaskoutains.qc.ca.

Pour toutes informations supplémentaires, rendez- vous sur le site de la Table de concertation régionale de la Montérégie au : https://www.monteregie.quebec/alliance-solidarite.html.

Artistes, écrivains et organismes artistiques 2^e appel de projets

Les artistes et organismes résidant sur le territoire de la MRC des Maskoutains ont jusqu'au **14 octobre 2021** pour déposer leurs projets auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Informations et formulaires

Pour connaître tous les détails du *Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est*, rendez- vous sur le site du CALQ au : https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/arts-et-lettres-de-lamonteregie-est-partenariat-territorial-volet-1/ et sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information :

- Artistes et écrivains professionnels :
 - o Création, production et rayonnement
 - o Mobilité
- Organismes artistiques professionnels
 - o Production, diffusion, promotion et consolidation
 - o <u>Soutien à l'accueil en résidence et à la coproduction</u> (mobilité)





Dans le cadre de cet appel de projets, les artistes professionnels et les organismes artistiques peuvent compter sur les services-conseils de Culture Montérégie pour la préparation de leur dossier. Vous êtes invités à communiquer avec Jacinthe Ducas, agente de développement, afin de vérifier votre admissibilité et de vous assurer que votre projet répond aux objectifs et aux conditions du programme. Services-conseils gratuits et offerts à tous. Coordonnées : jducas@culturemonteregie.qc.ca, 450 651-0694 ou sans frais 1 877 651-0694, poste 222.

Les projets déposés doivent impliquer des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité ou des intervenants de la région.



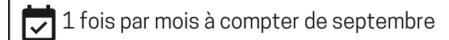
Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou MRC des Maskoutains pour tous les détails.

LES CUISINES COLLECTIVES

SONT DE RETOUR!

Apprenez à cuisiner des plats équilibrés et variés en apprenant des techniques de cuisine.







Québec !!!

Table de concertation en sécurité alimentaire







Inscrivez-vous en ligne au www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca/cuisine-collective/nos-cuisines/par courriel au c.vanier@lamoissonmaskoutaine.qc.ca, ou par téléphone au 450-261-1110



CRÉATEUR D'AMITIÉ

Nous vous mettons au défi de faire ce que nous jugeons le plus agréable des bénévolats ! 6 filleuls de votre région sont en attente d'un parrain ou d'une marraine.

Serez-vous l'heureux bienfaiteur ??

Contactez-nous au 450 774-8458

parrainagecivique.org





DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS!

Saint-Hyacinthe, le 10 septembre 2021 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres qu'avec l'arrivée de l'automne, la dernière collecte de gros rebuts de l'année 2021 est déjà à nos portes. Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h le matin de la journée prévue au calendrier de collecte des déchets car cette collecte est effectuée par un camion distinct de celui qui procède à la collecte régulière, selon un horaire différent.

Lors de ces collectes, seuls les « gros objets » sont ramassés puisque les autres petits objets peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boites ne constituent pas des gros rebuts et ils ne sont pas ramassés lors de ces collectes. De plus, les gros rebuts doivent toujours être placés en bordure de rue, même pour les immeubles multilogements dont les déchets sont normalement collectés en cour arrière.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres par les citoyens, lesquelles sont valorisées à 81 %, celles recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. Une liste de rebuts admissibles est jointe dans l'aide-mémoire suivant :

AIDE-MÉMOIRE

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée

(bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

UN CONSEIL: Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

Dates de collecte

Ville de Saint-Hyacinthe:

• Lundi 27septembre Secteur 1 Mardi 28 septembre Secteur 2 Mercredi 29 septembre Secteur 3 • Jeudi 30 septembre Secteur 4 Vendredi 1er octobre Secteur 5

Pour connaître votre secteur, veuillez vous référer à votre calendrier de collectes à trois voies.

• Lundi 4 octobre : Acton Vale

• Mardi 5 octobre :

Béthanie Canton de Roxton Roxton Falls Saint-Nazaire-d'Acton Saint-Théodore-d'Acton Sainte-Christine Sainte-Hélène-de-Bagot Upton

• Mercredi 6 octobre :

La Présentation Saint-Barnabé-Sud Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Hugues Saint-Louis Saint-Jude Saint-Marcel-de-Richelieu Saint-Simon

• Jeudi 7 octobre :

Saint-Liboire Saint-Dominique

Saint-Valérien-de-Milton

• Vendredi 8 octobre :

Saint-Pie Saint-Damase

Sainte-Madeleine Sainte-Marie-Madeleine

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres à Saint-Hyacinthe et Acton Vale où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la miavril à la fin novembre.



DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES

Durant l'année scolaire 2020-2021, plusieurs jeunes au Québec ont trouvé difficile d'entretenir la motivation face à l'école. La formation à distance et le manque de soutien pédagogique ont pu être des facteurs menant à un échec scolaire dans une ou plusieurs matières importantes pour l'obtention du diplôme. Comme parent ou jeune vivant un échec, ne soyez pas trop dur avec votre enfant ou vous-même, et n'hésitez pas à saisir l'aide qui est offerte. Plusieurs ressources sont mobilisées afin d'accompagner les élèves dans la poursuite et la réussite de leur parcours scolaire.

Les ressources

Une panoplie de ressources est offerte aux élèves qui fréquentent les écoles au niveau primaire, secondaire, adulte et professionnel du Québec. Mis à part les enseignants, les écoles offrent les services d'éducateurs spécialisés, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de psychologues, de conseillers d'orientation, de psychoéducateurs, d'orthopédagogues et plus encore. Les équipes école sont mobilisées pour offrir tous les outils possibles aux élèves, qu'ils vivent ou non des difficultés. Vous êtes invités à communiquer avec votre école si vous souhaitez recevoir un accompagnement vers l'atteinte de votre objectif, ou celui de votre jeune.

Orientation

Des conseillers et conseillères d'orientation sont présents dans les écoles secondaires, adultes et professionnelles afin d'accompagner les élèves dans leur choix professionnel. Il est motivant pour les élèves d'avoir un ou des objectifs qui correspondent à leurs intérêts, leurs besoins et leur choix. Entamer un processus d'orientation peut être un premier pas vers la réussite!

SARCA chez vous

Les services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont offerts à toute la population de la MRC des Maskoutains, et ce, gratuitement. Ils sont dispensés par des conseillères d'orientation et en information scolaire et professionnelle qui peuvent vous rencontrer afin d'évaluer vos besoins et vous accompagner dans la planification de votre parcours scolaire ou professionnel. SARCA Mobile offre les services directement dans toutes les municipalités de la MRC, vous n'avez pas à vous déplacer à Saint-Hyacinthe! Communiquez avec nous pour en savoir plus.

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle 450 773-8401, poste 6731 audrey.gatineau@cssh.qc.ca



Audrey Gatineau Pro





Cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

CHRONIQUE À PROPOS DU BRUIT

Montérégie, le 16 août 2021 – La campagne est un milieu de travail pour les familles agricoles. Le bruit de la machinerie, des véhicules lourds, des bâtiments d'exploitation et des animaux peut incommoder le voisinage. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil souhaitent informer la population sur les efforts qui sont prodigués par les agriculteurs afin d'atténuer les bruits qui font partie de leur réalité. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Au fil des ans, plusieurs agriculteurs ont choisi de planter certains types d'arbres près de leurs bâtiments afin de diminuer la propagation des sons, d'installer des ventilateurs plus silencieux ou des dispositifs acoustiques absorbants. Savoir d'où provient un bruit peut rendre celui-ci moins dérangeant. Le fonctionnement de la machinerie fixe comme les séchoirs à grains ou les pompes d'irrigation correspondent à une pratique agricole normale. Ces équipements sont habituellement situés le plus éloigné possible des habitations. Aussi, certains agriculteurs et agricultrices préviennent les voisins qui pourraient être directement incommodés et, lorsqu'ils le peuvent, effectuent les travaux bruyants aux champs au moment opportun. Un agriculteur a aussi le devoir de respecter les normes provinciales et les règlements municipaux pour atténuer les inconvénients liés à ses activités, dont les nuisances sonores.

Il est essentiel de garder à l'esprit que les activités agricoles sont liées à la météo. Le travail des agricultrices et des agriculteurs n'est pas de tout repos. Cohabiter dans un milieu agricole nécessite parfois de la patience et de la compréhension.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.



Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

Changez pour Cooptel... en un claquement de doigts! Un changement de services facile où l'on s'occupe de tout...

et vous conservez votre numéro de téléphone!



NOUVEAUTÉS

Suite à la demande de plusieurs membres, nous avons ajouté les chaînes suivantes à notre liste :



Bientôt disponible!





Coopte 1888 532-COOP (2667) cooptel.ca









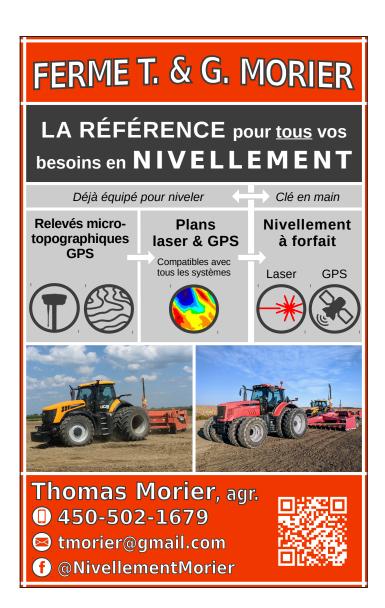














Karla Agurto

Hygiéniste dentaire autonome

Disponible à la Clinique hygiène dentaire Beloeil le mardi, vendredi et samedi Pour me joindre: 450 513-2056

Karla Agurto - Hygiéniste dentaire autonome

Détartrage **Polissage**



Prendre rendez-vous: gorendezvous.com/fr/hygienedentaire

Horaire de la clinique :

8 h 30 - 17 h Lundi Mardi 8 h 30 - 20 h Mercredi 8 h 30 - 21 h Sur demande Jeudi Vendredi 8 h 30 - 18 h 9h-14h Samedi

Site internet: hygienedentaire.ca

Coordonnées:

98. rue Jeannotte Beloeil, QC J3G 2R4

Des nettoyages dentaires plus accessibles que iamais

Membre:



Ordre des hygiénistes dentaires



Service d'aménagement paysager conception et réalisation

Service d'entretien paysager

Christian Bisson

designer en architecture de paysage et technicien horticole

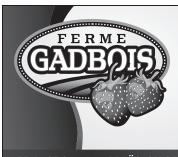
info@mlpaysagiste.com

251, rang Saint-Amable Saint-Barnabé-Sud, Qc JOH 1G0



450 792-3080 | mlpaysagiste.com





www.fermegadbois.com info@fermegadbois.com Tél.: 450 792-5112

889, rang St-Amable Saint-Barnabé-Sud 10H 1G0

FRAISES

MAÏS SUCRÉ

GROS ET DÉTAIL



MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL.: 450 792-2376 FAX: 450 792-3037 904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud